

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme, telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<i>Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :</i> – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°3 du PLU

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de début de votre PADD ?	sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire Frédéric Jean
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Brindas 18, Place de Verdun 69 126 Brindas tél : 04.78.16.82.42 mail : urbanisme@brindas.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCoT de l'Ouest Lyonnais approuvé le 2 Février 2011 et en cours de révision.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>PLU approuvé le 27 Janvier 2014 qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	6 067 habitants (2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 127 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>D'après le rapport de présentation du PLU de 2018 :</p> <p>Zones U : 345,35 ha Zones AU : 23 ha Zones A : 601,50 ha Zones N : 146,55 ha</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joignez votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joignez les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p>	
<p>1- La qualité de vie- préserver et valoriser le cadre de vie : cet axe se décline en plusieurs objectifs et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maitriser et structurer le développement urbain et adapter le développement démographique aux capacités structurelles de la commune, - conforter la centralité et organiser un nouveau fonctionnement urbain - valoriser le patrimoine bâti et paysager - préserver la biodiversité des espaces naturels - créer les conditions favorables à la pérennité de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire à la commune 	
<p>2- L'attractivité et la solidarité : bâtir un territoire équilibré entre développement économique, résidentiel et diversité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre en logements, - Intégrer les habitants sur le territoire communal - Conforter et structurer les pôles d'activité 	

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Pérenniser un paysage de qualité

Cet axe passe par :

- la protection des éléments patrimoniaux bâtis et végétaux (coulées vertes entre le bourg et le Gourd, ripisylves, continuums boisés, coulées vertes...)
- la préservation du caractère homogène des tissus urbains verdoyants (secteurs pavillonnaires au tissu constitué)
- la construction d'un paysage de qualité: développer un paysage de qualité dans les espaces de développement résidentiel, et renforcer les trames vertes de transitions ou de cœur d'îlot,
- la qualité des entrées de ville et en particulier le maintien des paysages agronaturels le long des voies départementales hors du bourg.

Valoriser le patrimoine naturel

Il s'agit de :

- maintenir les points de naturalité de la commune dans un contexte de périurbanisation,
- garantir le fonctionnement écologique du territoire, en maintenant les continuités des corridors écologiques.
- renforcer la « nature de proximité » à travers des trames vertes de quartier
- respecter le cycle de l'eau dans les modes d'assainissement et en prenant en compte le risque d'inondation identifié.

Renforcer la structure urbaine en l'appuyant sur la hiérarchisation des centralités communales, les transports en commun et les modes doux

Il s'agit essentiellement de valoriser :

- les espaces de centralité commerciale du bourg élargie, mais aussi du pôle secondaire de Pont Chabrol pour son rôle d'animation et de service du quartier
- les secteurs desservis par les transports en commun en valorisant leur accessibilité dans les secteurs de développement résidentiel
- les nombreux maillages piétonniers existants dans des usages quotidiens complémentaires aux usages récréatifs.

Organiser une gradation de la densité dans une qualité urbaine

Cet axe prévoit :

- une optimisation du foncier, notamment en liant la densification et les types de mobilité et la proximité du centre bourg dans une gradation de densités et de hauteurs depuis le centre et ses abords aptes à recevoir un bâti plus dense jusqu'aux espaces pavillonnaires constitués qui ne sont pas amenés à se renforcer.
- la recherche des qualités urbaines dans la production de la ville (qualité des espaces collectifs et privatifs, qualité des logements, etc.)

Soutenir le développement économique

Cette orientation poursuit les objectifs de :

- soutien aux commerces du centre en tant que polarité structurante de la commune et préservation du pôle secondaire de Pont Chabrol
- une amélioration globale de l'offre d'accueil des activités économiques et un renforcement de son intégration urbaine
- la diversification économique notamment vers l'hébergement hôtelier qui peut servir de complément au pôle économique des Andrés.

Maintenir un potentiel pour une agriculture périurbaine

Il s'agit essentiellement de reconnaître la valeur agricole de la commune dans une situation périurbaine et de créer les conditions propices à son maintien en tant qu'activité économique en lien avec la mise en place des PENAP.

Favoriser la diversité sociale et la solidarité générationnelle

Dans cette perspective le PADD prévoit la poursuite de la diversité résidentielle permettant ainsi de répondre aux différents besoins en logements en recherchant :

- la poursuite de la diversification de l'offre résidentielle en particulier en continuant à produire des logements sociaux permettant de répondre aux besoins et de tendre à une mise en œuvre progressive de l'article 55 de la loi SRU.
- une qualité résidentielle dans la production de nouveaux logements, mais aussi la mise à niveau du parc existant.

Adapter et anticiper les équipements nécessaires à la ville de demain

Dans le cadre du PLU, il s'agit essentiellement de :

- permettre l'évolution et la requalification des équipements
- répondre aux besoins en termes d'équipements et de loisirs de proximité.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**Annexe à joindre** : délibération engageant la procédure

La procédure de modification porte essentiellement sur une réécriture de quelques points règlementaires : renforcement des mesures de protection des corridors, haies et boisements ; modification des conditions de stationnement, accès et voirie ; la suppression de la notion de local accessoire ; une précision apportée à l'article 10 (hauteur des constructions) ; une meilleure gestion des déblais remblais ; des compléments apportés à l'article 11 et notamment l'intégration d'un nuancier suite à l'étude menée par le CAUE ; l'intégration d'une emprise au sol dans la zone Ug pour permettre une évolution des constructions existantes, la modification d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

La seule modification du document graphique porte sur la suppression, la modification ou le rajout d'emplacements réservés.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Sans objet
-----	-----	------------

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La modification envisagée ne porte pas sur un secteur spécifique, les évolutions réglementaires impactent les zones U et AU.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Identifiée comme " polarité 2 " dans l'armature urbaine du SCoT de l'Ouest Lyonnais signifiant un pôle d'accueil émergent disposant d'une bonne desserte en transport collectif ainsi que de services.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	augmentation de la population sur les 10 dernières années (+ 676 habitants entre 2006 et 2016, 11,2%)
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pas d'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	11 logements vacants soit 4,4% du parc de logements (INSEE 2016).
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pas d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2014 reste inchangé.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? 	La commune dispose du parc d'activités des Andrés pour une surface actuelle de 15 hectares et du petit secteur d'activité du Milon.

4.1 Présentation de votre projet	
<ul style="list-style-type: none"> quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	La CCVL (Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais) gère 9 zones d'activités communautaires. Elle a en projet l'extension ou la création de 4 PAE d'ici 2020 : Clape Loup à Sainte-Consorte, Le Chateau à Messimy, Les Andrés à Brindas et La Goyenche à Thurins.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique.	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pas de nouvelles zones pour l'activité.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas de modification de l'enveloppe urbaine définie dans le PLU actuel. Projet n'ayant pas d'impact sur les zones agricoles ou naturelles.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Un espace naturel sensible ?	X		<p><u>2 ENS du Département :</u></p> <p>« Basse vallée de l'Yzeron ».</p> <p>« Vallée du Garon ou Vallée en Barret ».</p> <p>Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p>
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p><u>3 ZNIEFF de type I :</u></p> <p>« Moyenne vallée de l'Yzeron ».</p> <p>« Grotte de Tupinier et ses environs ».</p> <p>« Vallée du Garon ».</p> <p>Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p> <p><u>1 ZNIEFF de type II :</u></p> <p>« Ensemble fonctionnelle formé par l'Yzeron et ses affluents »</p> <p>Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	
Complétez si nécessaire			
<p>Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser.</p> <p>Projet de modification n'engendrant pas d'impact négatif sur l'environnement.</p>			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Corridors et réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE et le SCoT Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extensions d'urbanisation linéaire le long des axes de communication.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Les réservoirs de biodiversité repérés, correspondant aux ZNIEFF de type I, ENS; Des corridors écologiques aquatiques correspondant au cours d'eau de l'Yzeron, du Garon et de la Chalandraise Des trames vertes en partie aquatique correspondant à un ancien ruisseau lié à l'Yzeron et une trame verte composée de prairies et cultures La modification n'affecte en aucun ces milieux spécifiques.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Mairie (ancien château) et Eglise
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Projet de modification n'engendrant pas d'impact sur le paysage ou le patrimoine bâti.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	Oui	X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Pas de modification du règlement du PLU actuel.
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<u>Risques naturels :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Zone inondable couverte par le PPRI du Garon approuvé en 2015 - Mouvement de terrain (glissement et coulée de boue) <u>Risques technologiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> - canalisation de transport de gaz - 2 ICPE Les modifications envisagées ne sont pas de nature à engendrer de nouveaux risques ou à aggraver ceux existant.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		Présence de nuisances sonores liées à la présence de plusieurs infrastructures (RD30, RD50, RD 75 et RD 311).
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Présence de l'aérodrome
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou aux nuisances.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Ligne TCL 73 et 73E : Brindas/Gorges de loup via Craponne Ligne 11 : Thurins – Gare d'Oullins par Brindas Ligne C24 : Grezieu la Varenne – Gorge de loup par Brindas
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		SRCAE Auvergne Rhône Alpes
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	X

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 19/02/2021

Lieu : Brindas

NOM

Jean

PRENOM

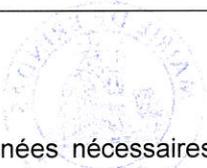
Frédéric

SIGNATURE



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Service urbanisme : Camille Michelet bureau d'études AUA : Céline Grieu
 Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie- Service Urbanisme <i>urbanisme@brindas.fr</i> AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon cgrieu.aa@orange.fr 04 78 48 76 07